

## LE COIN DES CHERCHEURS

## UN LIÉGEOIS EN RHÉNANIE

Dans une remarquable étude publiée récemment (1), l'auteur nous conte brièvement les destinées d'une importante fabrique dirigée par un industriel d'origine liégeoise ou parisienne, dont l'activité et la qualité furent soutenues par de nombreux ouvriers qualifiés liégeois. Vu l'intérêt que l'on porte au rôle important joué à l'étranger par des industries créées par des liégeois (2), je me permets d'attirer l'attention des chercheurs sur cette question en donnant une traduction résumée du travail de mademoiselle Barleben.

Jusqu'à 1808, existait une abbaye de cisterciennes à Saarn dans la seigneurie de Broich près de Mülheim-an-der-Ruhr près de Duisburg et du château de Styrum. Située jusqu'alors dans le duché puis grand-duché de Berg, la ville fut prise par l'envahisseur français et annexée au département du Rhin, arrondissement d'Essen. Les Français supprimèrent l'abbaye et établirent des bureaux administratifs dans les locaux réédifiés peu de temps auparavant. Six ans plus tard, ils étaient chassés à la suite de leur défaite militaire et la région fut annexée à la Prusse. Le 23 décembre 1814, le ministre royal prussien de la guerre conclut un contrat avec le fabricant d'armes d'origine liégeoise nommé Silvestre Trenelle, résidant alors à Magdebourg par lequel l'État prussien lui garantissait une commande de 25.000 fusils de guerre pour les fantassins. Le 6 janvier 1815 — six mois avant la victoire de Waterloo — la « fabrique d'armes royale » fut installée dans les anciens locaux de l'abbaye de Saarn, récemment évacuée par les français ; quelques jours après le travail commençait car Trenelle s'était engagé à fournir 5000 fusils par an.

En effet, le gouvernement estimait ne pas pouvoir compter suffisamment, en ces temps de guerre sur l'autre fabrique d'armes de guerre établie dans les provinces rhénanes de la Prusse, la « Potsdam-Spandauer Fabrik de Splittberger et Daum » dont la capacité de production était réduite. Cette usine, établie à Essen, employait, elle aussi, des ouvriers qualifiés liégeois en plus de la main d'œuvre indigène.

L'entreprise de Trenelle occupait environ 400 personnes et modifia complètement l'aspect social du village de Saarn surtout par l'apport de tant d'ouvriers étrangers à tel point que les habitants furent soustraits à la juridiction du juge local pour être rattachés à la justice de Duisburg. En effet, certains étrangers, arrivant sans aucun « papier » échappaient à la police de la ville et des éléments indésirables s'étaient mêlés à eux. Certains aussi, pris par le mal du pays, abandonnaient leur travail précipitamment, laissant parfois des dettes chez les fournisseurs ou leur logeur ou une famille éperdue tombant alors à charge de la « caisse communale pour l'entretien des pauvres (3) ».

1. J. BARLEBEN, *Ein Industriebetrieb in Klostermauern*, dans *Rheinische Vierteljahrsblätter*, t. 25, Bonn, 1960, p. 114-120.

2. *Liège et l'Occident*, Liège, 1958, consacre de nombreuses pages à cette question, surtout l'expansion au 19<sup>e</sup> siècle. Les métallurgies créées par des liégeois aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles ont été étudiées, en général, par P. Harsin et J. Yernaux.

3. Cette situation pourrait-être comparée, semble-t-il, à celle de certains ouvriers installés en Wallonie, qui témoignent d'un intérêt tout spécial pour les « moutouelles ». Évidemment ce ne sont que des exceptions.

On avait d'ailleurs connu les mêmes difficultés au cours du 18<sup>e</sup> siècle avec les ouvriers liégeois venus travailler à la « Potsdamer Fabrik » à Essen (4.)

Devant les conflits, l'État prit en main la police locale et en déchargea le bourgmestre qui ne la recouvra qu'en 1839. Quant à Trenelle et ses ouvriers, ils étaient très appréciés par le gouvernement. En 1827 le gros industriel se trouve parmi les membres influents du « Comité pour le progrès de l'Industrie en Prusse » fondé six ans auparavant. Il étonnait par ses découvertes et ses prototypes dont certains furent, dit-on, purement et simplement copiés sur l'Angleterre.

En 1838, le ministère des finances envoya son assesseur visiter les provinces rhénanes et la fabrique de Saarn. Il nous dépeint les profondes connaissances techniques de Trenelle, la grande précision de ses remarquables fusils de chasse et le joyeux zèle de ses ouvriers : « les relations de l'entrepreneur Trenelle avec les ouvriers, ajoute-t-il, sont excellentes ». Le bourgmestre déclare que « les ouvriers sont en majeure partie français et wallons. Le choix du directeur ne repose pas sur une vaine prédilection pour eux mais sur leur capacité. Ils travaillent avec une activité dévorante, et en général, avec plus de soin que la plupart des ouvriers allemands. En 1836, il y avait 397 ouvriers occupés à la manufacture ». Il loue ensuite les qualités humaines et techniques du directeur Sylvestre von Trenelle ainsi que ses bons rapports avec les ouvriers. Depuis 1815, Samuel Scheurwasser, originaire de Silésie, aidait Trenelle, en qualité de chef de fabrication. Apparemment, il n'y eut jamais de heurts entre les deux hommes. Scheurwasser eut d'excellents rapports avec la bourgeoisie locale. A sa mort survenue en 1842, Trenelle se retira de l'entreprise et on ne sait ce qu'il devint. L'État reprit la direction de la fabrique et continua pendant 20 ans encore. Lors du départ de Trenelle, on comptait 552 ouvriers, en grande partie français et belges mais la proportion de ceux-ci avait diminué pour faire place petit à petit à des ouvriers indigènes. En 1862 la fabrique fut transférée dans un lieu fortifié, à Erfurt. L'État fit savoir par la voix de la presse qu'il désirait remettre la fabrique de Saarn à un entrepreneur privé, « comme cela se fait à Liège ». On louait la qualité des bâtiments et des ouvriers. « La plupart étant mariés, disait-on, et possédant des biens à Saarn, ne pourront suivre l'usine à Erfurt et resteront attachés à leur fabrique ». Suivait alors un éloge de l'industrie armurière liégeoise. Personne ne fut tenté par cette offre. La fabrique fut fermée non sans causer de profonds désordres sociaux. Le village de Saarn se dépeupla et retomba dans l'oubli. Finalement, l'ancienne abbaye devint un asile de vieillards.

Chose curieuse, malgré le grand nombre de documents concernant la fabrique, l'origine de Trenelle n'est pas connue.

Si certains documents le déclarent « originaire de Liège » d'autres, par contre en font un parisien. Les actes du ministère le nomment Trenelle alors que les autres le dénomment von Trenelle ou de Trenelle ou encore Trenelle. D'après le premier contrat souscrit par l'industriel et l'État prussien, il habitait alors Magdebourg (Prusse) mais d'autres textes disent qu'à cette époque il résidait à Essen depuis 11 ans déjà !

Peut-être aurait-il travaillé dans l'orbite de la manufacture d'armes Splitberger et Daum, installée à Essen, qui depuis bien longtemps occupait des ouvriers liégeois ?

Quoi qu'il en soit, liégeois ou parisien, il est certain que Trenelle fournit du travail à un grand nombre d'ouvriers qualifiés liégeois à une époque où l'armurerie liégeoise venait de connaître de grosses difficultés. Le gouvernement français nous interdisait l'exportation d'armes de guerre et faisait

4. K. MEWS, *Geschichte der Essener Gewehrindustrie* dans *Essener Beiträge*, t. 31, 1909, p. 70.

fabriquer les siennes ailleurs que chez nous ; la fabrication des armes de chasse souffrait elle aussi de la pénible situation économique (5).

Souhaitons que des chercheurs jouissant de loisirs se rendent à Saarn pour y dresser la liste des liégeois qui s'y installèrent ; peut-être pourront-ils prendre contact avec les descendants de ceux-ci, retrouver la trace de Trenelle (6) pour connaître la biographie complète de notre personnage et louer mademoiselle Barleben pour l'intérêt et la qualité de son travail.

R. FORGEUR.

## A PROPOS DU PÈRE LACORDAIRE À LIÈGE

L'article paru dans *Le Vieux-Liège*, tome 6, p. 45-49, appelle peut-être quelques mises au point. Nous n'avons nullement l'intention — ni la compétence, ni le loisir — de développer ces correctifs. Nous versons simplement au dossier un document sur lequel nous avons déjà attiré l'attention dans *La Vie wallonne*, tome 29, p. 320, en 1955.

Il s'agit de la « fable » composée en mars 1847 à l'occasion des prédications du Père Lacordaire par l'écrivain wallon Joseph Lamaye. L'Annuaire II de la Société de Littérature wallonne, en 1886, p. 99, la signale comme parue « dans un journal », sans précision. Il la republie ensuite, p. 155-157, non sans menues erreurs.

La fable est surtout dirigée contre la « bonne école de chiens savants » — c'est l'Université de Liège — qui s'est laissé séduire par les manières et l'éloquence du « loup couvert d'une peau de mouton » et lui a délivré un « beau parchemin », accepté aussitôt parce que la « maligne bête » (au sens du wallon *malène*) y a vu le moyen pour ses « camarades » de tondre les « pauvres moutons ». Pourtant, « deux vieux gros chiens de chasse » — nommément désignés en note : « MM. Destriveaux et Fuss, professeurs à l'Université » — avaient reconnu « la bête » à son odeur...

L'atmosphère ne fut donc pas toujours si sereine. Qui pourrait s'en étonner ? Pour avoir, ne fût-ce qu'en passant et par le biais surtout des auteurs wallons, « découvert l'âpreté des luttes » que suscita la réapparition des couvents au XIX<sup>e</sup> siècle, je ne puis que rester sceptique devant l'idée qu'un « catholique libéral » devait faire l'union.

Les criaileries d'un Lamaye n'ont pas dû être les seules. Mais je laisserai aux historiens le soin de les rechercher.

Je me borne à insister sur le fait qu'il ne s'agit pas du premier venu, comme pourraient le croire ceux qui se méprendraient sur ces écrivains wallons de jadis et sur leur importance dans la cité.

L'avocat Lamaye, « zélé franc-maçon », comme dit la notice de Victor Chauvin, dans l'Annuaire cité, joua quelque rôle « dans les rangs du parti libéral modéré ». Sept fois vice-président du Conseil provincial et deux fois président, c'est lui qui en 1860 dirigea les énergiques protestations du Conseil contre les projets annexionnistes de la France. « Et il n'est pas défendu de penser que la patriotique attitude de ce corps, ainsi que celle des autres au-

5. Consulter à ce sujet, la riche documentation fournie par les dossiers 682 à 684 du fonds français des Archives de l'État à Liège.

6. Je n'ai pas trouvé trace de ce nom de famille dans les tables des registres d'État-civil des communes de Liège et environ conservés au dépôt d'archives susdit. Il semble aussi ignoré par les ouvrages susceptibles de porter intérêt à sa biographie.